ACCA Think Ahead

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

CERTIFICAT EN EVALUATION D'ENTREPRISE

FORMATION EN EVALUATION D'ENTREPRISE

Une formation qui répond à un besoin en constante augmentation

Les experts-comptables ont plus que jamais besoin de formations leur permettant d'élargir leur offre de mission et de se positionner sur des missions de conseil à forte valeur ajoutée.

Plus précisément, le contexte économique actuel caractérisé par une hausse des transmissions d'entreprise et des fusions acquisitions est propice au développement des missions d'évaluation d'entreprise.

Le Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC) et l'Association of Chartered Certified Accountants (ACCA) rapprochent leurs savoir-faire ainsi que leurs ressources et proposent un certificat en évaluation d'entreprise.

Objectifs :

- Envisager les différents contextes nécessitant une évaluation d'entreprise et les éléments à prendre en compte,
- Identifier et connaître les différentes méthodes d'évaluation pour choisir celle la plus adaptée au contexte,
- Être capable d'appliquer les techniques d'évaluation dans une situation donnée.

Public :

Cette formation est destinée aux professionnels qui souhaitent se positionner sur l'évaluation d'entreprise mais également à ceux qui souhaitent approfondir leurs connaissances.

Créé par l'ordonnance de 1945, l'Ordre des experts-comptables est une institution nationale, placée sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances, dont le rôle est d'assurer la représentation, la promotion, la défense et le développement de la profession d'expert-comptable, tant en France qu'à l'étranger.

L'ACCA est un organisme comptable professionnel mondialement connu créé depuis plus de 110 ans. Il regroupe une communauté de plus de 200 000 professionnels et de plus de 500 000 étudiants répartis dans 179 pays.

Modalités :

- E-learning exclusivement
- Composé de 10 modules
- Total de 20 heures environ
- Incluant des exercices, des QCM et une étude de cas
- Accessibles en français ou en anglais
- Accessibles pendant un délai de 6 mois après l'inscription
- Le certificat n'est délivré qu'après avoir suivi la totalité des modules

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Rendez-vous sur **www.accaglobal.com/certbv**

ou écrire un mail à **ppqadmin@accaglobal.com**